

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 32

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :
2 février 2021

Date d'affichage :
15 février 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 8 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Géraldine TOVAR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2021**

QUESTION N° 15

OBJET : Tour de l'Horloge - Restauration des façades et du dôme, travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière : avenants

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 28 janvier 2021.

Les marchés de travaux pour la restauration des façades et du dôme, travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière ont été soumis au Conseil Municipal les 19/12/2019 et 13/02/20.

A ce jour des avenants sont rendus nécessaires :

Concernant le lot 1, maçonnerie attribué à l'entreprise BLANCHON, il est nécessaire de prendre acte d'un changement de raison sociale et d'intégrer un prix nouveau au bordereau de prix unitaire. En effet, en raison de l'épidémie de Covid19, et conformément aux directives sanitaires, il a été demandé à l'entreprise d'ajouter la prestation de désinfection journalière de la base vie pour la durée du chantier. Cette prestation a un coût mensuel de 955.08 € HT, soit une estimation pour la durée des travaux de 11 460.96 € HT, soit 3.953 % du marché initial.

Concernant le lot 3, couverture attribué à l'entreprise BOURGEOIS, il s'agit d'intégrer une modification de travaux. Après accès aux parties hautes de l'édifice, il apparaît que le voligeage prévu au marché ne correspond pas techniquement à la mise en œuvre sur le dôme. Il est demandé à l'entreprise de remplacer la prestation prévue par un voligeage croisé en peuplier :

- Intégration d'un prix nouveau : Fourniture et pose de deux épaisseurs de voliges peuplier 8 mm débillardées au prix de 108 € HT le m2 (plus-value estimée à 4 408.56 € HT),
- Suppression du prix voligeage sapin 27 mm (prix n° 3.01.05) à 39.50 € HT du m2 (plus-value estimée à 1 612.39 € HT).

COMMUNE DE RIOM

Le coût total des travaux est le suivant :

Lot(s)	Désignation	Titulaire	Montant € HT	Avenant € HT	Evolution
1	Maçonnerie Pierre de Taille	BLANCHON	291 363.99 (tranche ferme et optionnelle)	+ 11 460.96	+ 3.95% de la tranche ferme
2	Charpente Menuiserie Vitraux	NAILLER	47 900.00		
3	Couverture	BOURGEOIS	69 550.73	+ 2 796.17	+4.02%
4	Décors peints	ARCOA	14 233.80		
5	Serrurerie Vitrierie	BRASSIER	57 572.13		
6	Electricité	DUMONT ELECTRICITE	67 837.79		
7	Cloche horlogerie	HORLOGES PLAIRE	1 750.40		
TOTAL			550 208.84	14 257.13	
			564 465.97		

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer les avenants susmentionnés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 8 février 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL